

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absents

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le **26 AVR. 2023**

ID : 077-247700701-20230413-2023_49_07-DE

2023/49-07 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Considérant le vote du budget 2022 du Budget Principal M57,

Considérant le compte Financier Unique 2022 du Budget Principal M57 contrôlé et validé par la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant la commission Finances qui s'est tenue le 14 mars 2023,

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour le vote du compte Financier Unique du Budget Principal M57,

Monsieur BRICHET est élu à l'unanimité.

Après lecture du compte financier unique 2022, Monsieur le Président se retire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Le compte financier unique 2022 du budget Principal M57 se présente comme suit :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

• **Les dépenses : 14 320 682,10 €**

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 1 456 137,81 €
- Le chapitre 012 « Frais de personnel » : 2 955 123,69 €
- Le chapitre 014 « atténuation de produits » : 4 790 537,20 €
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 4 848 974,88 €
- Le chapitre 66 « charges financières » : 35 773,42 €
- Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 1 763,91 €
- Le chapitre 042 « opération d'ordre transfert entre sections » : 232 371,19 €

• **Les recettes : 15 054 876,24 €**

- Le chapitre 70 « produits des services » : 361 711,00 €
- Le chapitre 73 « impôts et taxes (sauf 731) » : 1 662 505,00 €
- Le chapitre 731 : « Fiscalité locales » : 9 112 731,00 €
- Le chapitre 74 « dotations » : 3 705 458,54 €
- Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » : 134 987,78 €
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 512,54 €
- Le chapitre 042 « opération d'ordre transfert entre sections » : 50 013,00 €
- Le chapitre 013 « atténuations de charges » : 26 957,38 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_49_07-DE

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Les dépenses : 568 617,82 €**
 - Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : 118 807,87 €
 - Le chapitre 20 « Etudes » : 76 233,00 €
 - Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 182 776,92 €
 - Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 97 571,03 €
 - Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 3 216,00 €
 - Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 50 013,00 €
 - Le chapitre 27 « autres immobilisations » : 40 000,00 €
 - **Restes à réaliser : 430 564,97 €**
- **Les recettes : 1 412 974,02 €**
 - Le chapitre 13 « subventions d'investissement » : 152 217,80 €
 - Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 1 028 385,03 €
 - Le chapitre 040 « opération d'ordre transfert entre sections » : 232 371,19 €
 - **Restes à réaliser : 62 432,17 €**

Balances du Compte Financier Unique :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	(a) 14 320 682,10	(b) 15 054 876,24	(c)=(b)-(a) 734 194,14
Excédent fonctionnement reporté		(d) 6 323 683,00	(d) 6 323 683,00
Total	(e)=(a) 14 320 682,10	(f)=(b)+(d) 21 378 559,54	(g)=(c)+(d) 7 057 877,14

Investissement	(h) 568 617,82	(i) 1 412 974,02	(j)=(i)-(h) 844 356,20
Déficit d'investissement reporté	(k) 728 889,48		(k) 728 889,48
Total	(l)=(h)+(k) 1 297 507,30	(i) 1 412 974,02	(n)=(j)-(k) 115 466,72
Reports investissement sur 2023 (restes à réaliser 2022)	(o) 430 564,97	(p) 62 432,17	(q)=(p)-(o) 368 132,80
Total avec les restes à réaliser	1 728 072,27	1 475 406,19	(t)=(n)+(q) 252 666,08

ARTICLE DEUX :

Approuve le Compte Financier Unique du budget principal M57 de la communauté de communes pour l'année 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le **26 AVR. 2023**
ID : 077-247700701-20230413-2023_49_07-DE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230413-2023_49_07-DE